

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 29 décembre 2015

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « *En attente d'expulsion* »

Monsieur Madame le Président,
Service Civil recours A.J
Cour d'appel,
Place du Salin- BP 7008
31068 TOULOUSE CEDEX 7

COMPLEMENT DE PIECES

FAX : 05-61-33-75-25

Lettre recommandée avec AR : 1A 120 148 5451 7.

Objet : Recours contre deux décisions rendues aux références ci-dessous :

- Demande BAJ pour assistance partie civile devant le doyen des juges d'instruction. N° **BAJ : 2015/015614.**
- Demande BAJ procédure de responsabilité devant le juge du fond et contre l'ordre des avocats de Toulouse. N° **BAJ : 2015/015620.**

Monsieur, Madame,

A mes recours motivés en fait et en droit dans les deux procédures référencées ci-dessus et au vu de vos deux demandes reçues pour chacun des deux dossiers dont votre courrier ci-joint du 17 décembre 2015 que vous avez envoyé à mon domicile au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Ou je suis un des propriétaires de l'immeuble comme l'indique l'acte notarié du 16 février 1982 passé en l'étude de Maître DAGOT notaire à Toulouse.

Soit je vous joins pour chacun des dossiers un exemplaire:

- Mon titre de propriété.
- Le procès verbal de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Saint Orens soit de la violation de notre domicile en date du 27 mars 2008 et jusqu'à ce jour.
- De ma dernière demande d'expulsion des occupants sans droit ni titre effectuée auprès de la préfecture de la Haute Garonne. « **en cours** »
- Plainte du 6 septembre 2015 saisissant le doyen des juges d'instruction de Toulouse en son TGI 2 allées Jules Guesde 31000 et pour les faits poursuivis portés à votre connaissance, figurant dans les deux dossiers.

**Suite à la violation du domicile de Monsieur et Madame LABORIE
en date du 27 mars 2008 :**

Monsieur LABORIE André est sans domicile fixe bénéficiant.

- *De article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*
- *Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens :*
- **Ci-joint attestation du CCAS.**

Soit pour préserver toutes les correspondances, un transfert automatique du courrier a été effectué à la dite adresse qui n'est qu'une boîte postale.

- **Soit encore à ce jour, je suis sans domicile fixe faute de ne pouvoir avoir accès à un juge, à un tribunal.**

Obstacles permanent à l'accès à un juge, à un tribunal par le service de l'aide juridictionnelle de Toulouse qui fait systématiquement entrave à mes intérêts, à ma propriété, à mon domicile et autres toujours située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

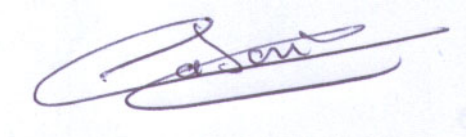
Certes que le BAJ de toulouse fait l'objet de pression pour nuire à mes intérêts dans le seul but de couvrir les auteurs et complices repris dans ma plainte du 6 septembre 2015 adressée au doyen des juges du T.G.I de Toulouse.

Me privant en conséquence d'un avocat dans les différentes procédures, mettant l'état français responsable d'un tel dysfonctionnement caractérisé.

- Soit la réelle violation de l'article 6 de la C.E.D.H

Dans cette attente, je vous prie de croire, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Complément de pièces suite à vos deux courriers. « RG : N°15/00372 » « ci-joint »

- Sur recours BAJ : 2015/015614. « Dossier devant doyen des juges ».
- Sur recours BAJ : 2015/015620. « Dossier devant le juge de fond ordre avocats »

Les pièces suivantes en double exemplaires:

- **N°1** : Ma carte d'identité.
- **N°2** : Acte notarié du 16 février 1982, titre de propriété publié à la conservation des hypothèques de Toulouse.
- **N°3** : Dernière plainte pour violation de notre domicile le 27 mars 2008 et autres.
- **N°4** : Attestation de domiciliation *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable « Et dans l'attente de l'expulsion des occupants ».*
- **N°5** : Dernière saisine de Monsieur le Préfet de la HG pour expulser les occupants sans droit ni titre occupant encore à ce jour notre propriété.